

# Réduire les traitements contre la flavescence dorée en bio et en réduisant risques

Deux traitements valent parfois mieux que trois ! Encadré par la Fredon et l'association Agribio Rhône et Loire, un protocole de lutte aménagée, basé sur des comptages de larves de cicadelles, est expérimenté dans quatre domaines bio du beaujolais.

Par [Bérengère Lafeuille](#) Le 17 juin 2025



Opération de contrôle pour Brieg Clodoré (à gauche) et Denis Bec (à droite). - crédit photo : AgriBio Rhône et Loire

**S**ans joie, Julien Perras, vigneron bio à Saint-Germain-Nuelles dans le beaujolais, se prépare ce 11 juin à traiter ses 11 ha de vignes aux pyrethrinés, dans le cadre de la lutte obligatoire contre la flavescence dorée. « *Le risque lié à cette maladie est énorme donc je ne suis absolument pas contre les traitements, pose le vigneron. Mais nous travaillons au quotidien depuis des années sur la biodiversité, la vie des sols, la faune auxiliaire, pour que la vigne se développe dans un environnement le plus favorable possible... Alors si on peut éviter les traitements systématiques aux pyrethres sans mettre en péril la vigne, cela m'intéresse !* » L'aspect économique n'est pas négligeable non plus : « *à 50 € le litre de pyrevert, chaque passage nous coûte 70 €/ha en produit sans parler du temps et du gasoil : cela fait plus de 200 €/ha pour trois traitements* », calcule le vigneron. C'est pour ces raisons qu'il a immédiatement intégré le protocole de lutte aménagée mis en place en 2024 dans le beaujolais par la Fredon AURA et l'association de producteurs bio Agribio Rhône et Loire. Et c'est ainsi qu'il a pu économiser le troisième traitement l'an dernier.

## Deux cicadelles pour 100 feuilles

« *De manière générale en Beaujolais, trois traitements aux pyrethres sont obligatoires en zone de lutte, présente Brieg Clodoré, d'AgriBio Rhône et Loire. L'idée du protocole est d'éviter le troisième traitement si le nombre de cicadelles observé ne le justifie pas. Ce qui est d'autant plus pertinent que l'efficacité des pyrethres est maximale lors du premier traitement, et diminue pour les suivants.* »

Avec Denis Bec, de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (Fredon), il a passé la journée du 5 juin à compter les larves de cicadelles dans différentes parcelles de quatre domaines volontaires, dont celui de Julien Perras. « *Les comptages ont été faits sur trois parcelles d'un îlot de 5 ha, et c'est la parcelle*

*présentant la population de cicadelles la plus importante qui est suivie par la suite, explique ce dernier. On démarre chez moi avec une population basse puisqu'on était à 4 cicadelles pour 100 feuilles. » De nouveaux comptages seront réalisés sur cette parcelle après le premier traitement, puis de nouveau après le second passage. A ce moment-là, le troisième traitement ne sera déclenché que si le seuil de 2 cicadelles pour 100 feuilles est dépassé.*

### **Du bon usage de Lumière contre la flavescence dorée de la vigne en alternative au Pyrèvert**

*En 2024, « le troisième traitement a pu être supprimé sur les deux domaines qui étaient suivis, indique Brieg Clodéré. Cela représente 15 litres de pyrevert en moins dans l'environnement et 750 € d'économies pour les vignerons ! » Julien Perras aimerait pouvoir suspendre aussi le second traitement si le seuil de deux cicadelles n'est pas atteint. « L'an dernier, le nombre de larves comptées après le premier traitement était tombé à 0 pour 100 feuilles, rapporte-t-il. Il était de 1 pour 100 feuilles après le second traitement : cela montre que ce dernier n'a pas été utile. »*



Photo : AgriBio Rhône et Loire.